

En 1212, il établit un second ordre pour des religieuses cloîtrées qu'on appela *Pauvres Dames* ou *dames de la pauvreté*, puis *Clarisses*, du nom de Ste. Claire d'Assise leur première supérieure.

Le saint continuant en 1221 ses prédications à travers l'Italie, parla, un jour qu'il prêchait sur le mont Cernerio, avec tant d'éloquence de l'amour de Dieu et du néant des choses de ce monde, que presque tous ceux qui l'entendirent, hommes et femmes, voulaient abandonner le monde pour le suivre et vivre sous sa direction dans la pauvreté et la pénitence. St. François ne pouvait sans doute obtempérer à de tels désirs, quelque louables qu'ils fussent, par ce que les différents états dans la société loin d'être réprouvés de Dieu ont été établis par Dieu lui-même et qu'on peut également y opérer son salut pourvu qu'on soit fidèle à la grâce. C'est alors que Dieu inspira à notre saint la pensée d'établir, pour répondre à de si ardents désirs de mener une vie plus parfaite, un *troisième ordre*, au moyen duquel les personnes du monde, tout en vaquant à leurs occupations et au soin de leurs familles, pussent néanmoins participer à la vie religieuse, en s'astreignant à certaines pratiques et en suivant plus exactement les préceptes de l'Évangile. St. François donna à ce troisième ordre le nom de **TIERS-ORDRE DE LA PÉNITENCE**, parce qu'il ne demandait d'autre motif pour en faire partie que la considération de ces paroles du Sauveur : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.*

Le Tiers-Ordre n'est pas, comme pourrait